

Besançon, le 12/10/2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Au nom de la « maîtrise des dépenses publiques », les Services Publics sont aujourd'hui en danger, de nombreuses missions disparaissent les unes après les autres, engendrant la désertification des territoires ruraux, la ghettoïsation des zones urbaines, la disparité entre territoires, mettant en danger la cohésion nationale, la cohésion sociale et territoriale.

Ainsi, au plan national, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a perdu 37 000 emplois depuis 13 ans. Pour 2017, ce sont plus de 1800 suppressions d'emplois qui sont programmées. Quand l'État veut sauver 400 emplois chez Alstom, il est capable de le faire ! Et dans le même temps il est capable de saborder ses services publics et les emplois correspondants ! Alors qu'il existait 4000 trésoreries de proximité en 2000, il en reste moins de 2400 actuellement ! Dans notre département, cela se traduit en 2017 par :

- ✓ la fermeture de la trésorerie de Sochaux et transfert de l'activité Secteur Public Local à la trésorerie de Montbéliard Deux vallées au 1er septembre 2017.
- ✓ la fermeture de la trésorerie d'Amancey et transfert de l'activité Secteur Public Local à la trésorerie d'Ornans au 1er janvier 2017.
- ✓ la fermeture de la trésorerie du Russey et transfert de l'activité Secteur Public Local à la trésorerie de Morteau au 1er janvier 2017.

Les élus de Solidaires Finances Publiques 25, comme les élus des autres organisations syndicales représentatives du département, se sont opposées au projet de la direction locale.

En effet, ce projet n'est pas sans conséquence sur la présence physique des services publics sur l'ensemble du territoire. Cependant répond-elle à toutes les attentes des citoyens en terme de service rendu ? A priori non !

Si le progrès technique ne pouvait être ignoré et parfois même pouvait aider au progrès social, il semble que le développement de l'e-administration comme substitutif dit moderne à la présence des services de proximité est un leurre. Si le canal d'internet peut être un moyen de contact avec l'administration des Finances Publiques, il ne doit pas être le seul.

Malgré la volonté assumée par le DG de désintoxiquer l'usager de l'accueil physique, les chiffres démontrent le besoin croissant des administrés d'une relation de confiance et de proximité :

- ✓ Plus de 16 millions d'usagers se sont déplacés en 2015
- ✓ Pendant la campagne déclarative d'impôt sur le Revenu (IR), plus de 6.2 millions de visites...
- ✓ 10.5 MILLIONS PENDANT LA CAMPAGNE DES AVIS ! (IR – Taxe d'habitation – Taxe Foncière)

Ces chiffres montrent clairement le besoin qu'ont nos concitoyens d'un service public de qualité, disponible et proche de leur domicile.

La réponse de l'administration est tout autre :

- ✓ Réduction des horaires d'ouvertures au public.
- ✓ Abaissement du seuil de paiement en numéraire à 300 euros.
- ✓ Poursuite et amplification des fermetures de services notamment les trésoreries.
- ✓ Mise en place de plateformes téléphoniques (avec appel surtaxé 0800...) qui doivent absorber l'ensemble des contacts téléphoniques et courriels des contribuables.
- ✓ Transformation des agents en promoteurs des services en ligne

A une enquête récente sur l'accueil téléphonique et la dématérialisation des services publics, Jacques TOUBON, défenseur des droits, a apporté cette réponse : "Au total, de tels résultats rappellent la nécessité d'offrir des modalités d'information variées et l'importance de conserver sur l'ensemble du territoire des lieux d'accueil physique. Afin que chacun puisse utiliser le mode de contact qui correspond le mieux à sa situation, les organismes devraient mieux informer les usagers de l'existence d'un accès multicanal. Il ne s'agit donc pas d'opposer les différents canaux d'information et de mise en relation, mais de les articuler et de valoriser chaque mode d'accueil qui présente des atouts spécifiques. La réflexion sur la complémentarité de ces outils, dont le rôle apparaît aujourd'hui trop segmenté, doit se poursuivre pour éviter l'exclusion des populations « moins connectées »."

Et que penser de la proposition de création de « maison de service au public » en remplacement des implantations réelles de service public? Ces structures pourraient rassembler des services publics relevant de l'État, des collectivités territoriales, ou de leurs groupements, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public, ainsi que des services privés. Leur création et leur gestion pourraient être confiées à des opérateurs de service à l'issue d'une procédure d'appel d'offres. En clair, une multinationale ou sa filiale aura la gestion d'une de ces maisons (contre rétribution) où on trouverait les administrations des Finances Publiques, la Poste, EDF, la SNCF, la caisse d'allocation familiale et pourquoi pas un opérateur privé gérant l'eau...? Séduisant pour certains, mais c'est clairement le risque d'une « mascarade » de services publics : réponses d'attentes, renvoi des usagers à internet, ces maisons seront des « front office » masquant mal la paupérisation organisée des services publics.

Solidaires Finances Publiques 25 revendique le maintien de toutes les trésoreries et tous les services ainsi que la création d'emplois pour les faire fonctionner afin de préserver et renforcer le service public, qui constitue un élément fondamental du contrat social.

Enfin que penser des annonces gouvernementales récentes qui présentent **la retenue à la source** comme un élément essentiel de la réforme fiscale ; qu'en est il ?

La retenue à la source est une réforme fiscale : FAUX ! c'est juste un changement du mode de collecte de l'impôt. C'est l'employeur qui récolte l'impôt par retenue sur la fiche de paye et le reverse ensuite à l'Etat. Le montant de l'impôt ne change pas. Le recouvrement de l'impôt est de fait privatisé puisqu'il est dans les mains de l'employeur !

La retenue à la source permet d'étaler le paiement de l'impôt : RE - FAUX, c'est déjà le cas avec la mensualisation. 86 % des ménages sont déjà mensualisés.

La retenue à la source améliorera les rentrées budgétaires de l'Etat : ENCORE FAUX ! Le taux de recouvrement actuel de l'impôt sur le revenu est de 98,6 % En passant à un mode de collecte similaire à celui de la TVA on augmente le risque d'impayés. Actuellement, plus de 40 % de la fraude fiscale en France est générée par le non reversement de la TVA par les entreprises. En feront-elles de même avec l'impôt sur les revenus ? C'est déjà le cas avec le « trou » de la sécurité sociale, conséquence du non reversement des cotisations par certains employeurs.

La retenue à la source apporte plus de simplicité : ENCORE ET TOUJOURS FAUX ! Elle ne supprime pas la déclaration de revenus.

La retenue à la source apporte plus d'égalité : ABRACADABRANTESQUEMENT FAUX ! Seuls les salariés et retraités sont concernés par la mesure. Les non salariés (professions commerciales et libérales) continueront de payer l'impôt avec un an de décalage.

C'est l'impôt sur le revenu lui-même qu'il faut revoir et non son mode de collecte. Les multiples mesures dérogatoires et niches fiscales doivent faire l'objet d'une mise à plat systématique pour supprimer les mesures fiscales injustes.

Solidaires Finances Publiques 25 revendique une véritable réforme fiscale ! Avant de venir s'en prendre à la veuve et à l'orphelin que sont aujourd'hui les services publics, avant d'aller déposséder les collectivités rurales déjà particulièrement abandonnées par l'Etat, de leurs trésoreries, il conviendrait d'abord de s'en prendre à ceux qui en ont le plus, justement, de trésorerie. Il est impératif en effet, de faire le ménage dans la fiscalité et dans les paradis fiscaux.